

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du 26 SEP. 2013

Portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif(ve) de classe supérieure du ministère de la culture et de la communication, au titre de l'année 2013.

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-2009 du 28 décembre 2011 portant dispositions statutaires applicables au corps des secrétaires administratifs du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2013 fixant les règles d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaire administratif(ve) de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif(ve) de classe exceptionnelle du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 30 avril 2013 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2013, d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif(ve) de classe supérieure du ministère de la culture et de la communication.

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif(ve) de classe supérieure du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2013 est constitué comme suit :

Présidente :

- Madame Sophie DELVAINQUIERE, attachée principale d'administration. Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France.

Membres :

- Monsieur Etienne BANCAL, attaché d'administration. Secrétariat général.
- Madame Marie-Line BONNEFOUS, secrétaire administrative de classe exceptionnelle. Direction régionale des affaires culturelles du Languedoc-Roussillon.
- Madame Alix MICHON, attachée d'administration. Musée du Louvre.
- Madame Isabelle RAYNAL, secrétaire administrative de classe exceptionnelle. Secrétariat général.
- Madame Karine RODRIGUEZ, attachée d'administration . Cabinet du ministre.
- Monsieur Franck VERCROYSSSE, attaché d'administration. Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques.

Article 2

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la culture et de la communication.

Fait à Paris, le 26 SEP. 2013

La ministre de la culture et de la communication,
Pour la ministre et par délégation,
Le sous-directeur des politiques des ressources humaines et des relations sociales



C. NEGRE